

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} au 30 septembre 2021

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2021		
1	Installation du CASDIS - élection du bureau	6
2	Délégation d'attributions du CA au bureau	6
3	Délégation d'attributions au président du CA	8
4	Composition de la CAO	8
5	Désignation des représentants de l'administration aux CAP	9
6	Désignation des représentants de l'administration au CT	9
7	Désignation des représentants au CCDSPV	10
8	Désignation des représentants de l'administration au CHSCT	10
9	Désignation des membres aux commissions de réforme	10
10	Désignation des membres à la commission de suivi du COS	11
11	Indemnités de la présidente et des vice-présidents	11
12	Règlement intérieur du CASDIS	11
	ANNEXES	12
	ARRETES	16

**RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

DOSSIER N° 1

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ELECTION DU BUREAU

Le conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire est déclaré installé au cours de la présente séance du 30 septembre 2021 dans la composition énoncée ci-dessus.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'arrêter la composition du bureau à cinq membres, soit le président, trois vice-présidents et un membre supplémentaire.

Après avoir procédé aux élections du bureau, le conseil d'administration a élu à l'unanimité les membres suivants :

- **Premier Vice-président** : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, chargé des personnels permanents
- **Deuxième Vice-président** : Madame Brigitte DUPUIS, chargée des sapeurs-pompiers volontaires
- **Troisième Vice-président** : Madame Martine CHAIGNEAU, chargée du matériel
- **Membre du Bureau** : Monsieur Olivier LEBRETON, chargé des bâtiments

DOSSIER N° 2

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- dans la limite des crédits votés par le conseil d'administration,
- et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des modalités particulières qu'il aurait pu déterminer,

- de donner délégation au bureau en vue de régler toute question relative à l'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, à l'exception des délibérations visées par les articles L. 1612-1 et suivants, L.1612-20, L. 1424-26 et L. 1424-35 du CGCT.

L'étendue de la délégation d'attribution au Bureau permettra, notamment, de :

I - Dans le domaine de l'administration générale

- conclure et réviser les contrats ou conventions de toute nature et en particulier ceux liés aux assurances, aux maintenances, aux entretiens divers ou à des prestations de service,
- conclure, modifier :
 - les conventions de toute nature avec des tiers,
 - les conventions ou avenants relatifs aux conventions de transfert et de fonctionnement des centres de secours, les affectations et les désaffectations de biens,
- autoriser le recours à l'arbitrage des tiers,
- conclure et réviser tout acte administratif consécutif à des cessions ou des acquisitions d'immeubles,
- conclure et réviser tout bail, en qualité de preneur ou de bailleur, les procédures de résiliation et si nécessaire les règlements des litiges liés à ces contrats ou conventions,
- décider d'introduire une action en justice tant en demande qu'en défense, d'exercer toutes les voies de recours et de désigner avocats, conseils, experts,
- autoriser le déplacement des élus en mandat spécial,
- prendre les décisions d'acquisition, de changement de destination, d'aliénation ou d'échange de propriétés du SDIS, mobiliers ou immobiliers, dans la limite des crédits votés par le conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire et d'autorisation du président à signer les actes correspondants.

II – Dans le domaine des affaires financières :

- prendre toute décision relative à la gestion de la dette notamment conclure de nouveaux emprunts, d'en fixer le taux, de procéder aux remboursements anticipés d'emprunts définitifs et à la renégociation d'emprunts et toutes autres opérations afférentes à la dette,
- autoriser la conclusion des contrats d'ouverture d'une ligne de trésorerie,
- fixer les tarifications de toutes les prestations payantes, notamment avec, sociétés d'autoroutes, les centres hospitaliers, les agences régionales hospitalières et avec les tiers,
- fixer les tarifs et la prise en charge des frais à l'occasion de stages et de formation et conclure les conventions s'y rapportant,
- créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et de recettes,
- se prononcer sur les demandes de remise de pénalités, de remise gracieuse de dettes et les admissions en non-valeur,
- fixer un seuil unitaire en dessous duquel une immobilisation de faible valeur est amortissable en un an,
- décider qu'un bien meuble qui ne figure pas dans la nomenclature actualisée des biens meubles et dont le montant est inférieur au seuil fixé par arrêté interministériel, puisse être imputé en section d'investissement,
- fixer des modalités d'application des dispositions issues de l'instruction budgétaire et comptable M 61,
- mettre à la réforme des matériels et mobiliers, vendre des matériels et mobiliers réformés.

III – Dans le domaine de la commande publique

En application du code de la commande publique :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout accord-cadre et marché passé en application d'une procédure formalisée, y compris les modifications y afférentes,
- approuver, après consultation, les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et les éventuelles révisions.

IV – Dans le domaine de la gestion des personnels et de la formation

- autoriser la création d'emplois saisonniers, de contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels, de contrats d'emplois civiques, de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ainsi que de contrats d'apprentissage et d'alternance,
- fixer, en application des textes en vigueur, les frais de déplacement des personnels et approuver éventuellement les conventions de formation professionnelle,
- fixer les montants des prestations sociales de personnels,
- fixer les modalités d'organisation des concours, notamment pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels,
- examiner et décider de toute question intéressant les administrateurs du SDIS d'Indre-et-Loire dans le cadre des rémunérations, formations, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat d'élus et notamment approuver les mandats spéciaux des administrateurs,
- autoriser, après consultation des instances paritaires, les ajustements mineurs de l'organigramme du SDIS d'Indre-et-Loire limités aux contours d'un poste (filiale et dénomination) à l'exception de toute modification substantielle qui pourrait s'analyser comme une transformation constitutive d'une mutation,
- approuver et réviser, après consultation des instances paritaires, les protocoles d'accord avec les personnels et les règlements intérieurs,

Ces délégations s'entendent sans préjudice des habilitations dont la présidente dispose dans le cadre de ses compétences générales d'administration ou compétences déléguées,

Enfin, dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le conseil d'administration au bureau et à la présidente, la présidente aura autorisation de signer les actes afférents à l'ensemble des procédures concernées.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES A LA PRESIDENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la délégation à confier à la présidente, pendant la durée de son mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'effet de :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, avec pouvoir notamment, de fixer le taux, le montant et la durée des amortissements et d'exercer les éventuelles options prévues par les contrats de prêt,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée, y compris la passation de modifications dans le respect des textes en vigueur,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- signer les conventions de formation, de site de manœuvre et de mise à disposition des biens meubles et immeubles,
- signer les conventions de mise à disposition de locaux du CEFOR à l'égard des tiers,
- signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public du CSP Tours Centre,
- signer les cessions de bien mobilier inférieures à 200 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature de la présidente, ces actions pourront être exercées par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement du premier vice-président par un autre vice-président.

DOSSIER N° 4

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le dépôt d'une liste unique de candidats à la commission d'appel d'offres,
- procèdent à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres du SDIS 37 :

MEMBRES TITULAIRES :

- nombre de votants : 14
- nombre de suffrages exprimés : 14
- siège à pourvoir : 5

○ sont élus à l'unanimité les membres titulaires suivants :

1. Franck CHARTIER
2. Martine CHAIGNEAU
3. Eloïse DRAPEAU
4. Gérard DUBOIS
5. Vincent MORETTE

MEMBRES SUPPLEANTS :

- nombre de votants : 14
- nombre de suffrages exprimés : 14
- siège à pourvoir : 5

○ sont élus à l'unanimité les membres suppléants suivants :

1. Cécile CHEVILLARD
2. Martine TARTARIN
3. Alain ANCEAU
4. Brigitte DUPUIS
5. Cédric DE OLIVEIRA

- adoptent le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres joint en annexe.

La présidente du conseil d'administration désigne Monsieur Olivier LEBRETON pour le représenter à la présidence de la commission d'appel d'offres. Le président de la CAO siègera aux groupements de commandes afin de représenter le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 5**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation par la présidente du conseil d'administration des représentants de l'administration aux CAP du SDIS d'Indre-et-Loire :

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie C** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Alain ANCEAU
M. Olivier LEBRETON	Mme Geneviève GALLAND
Mme Eloïse DRAPEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie B** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie A** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Martine CHAIGNEAU

- o CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	Mme Valérie JABOT
M. Olivier LEBRETON	M. Alain ANCEAU
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Etienne MARTEGOUTTE
M. Franck CHARTIER	M. Gérard DUBOIS

DOSSIER N° 6**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU COMITE TECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation par la présidente du conseil d'administration de **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants** en plus du président du comité technique et de son représentant.

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Col Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Col Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
M. Bruno CHANTEAU	Mme Julie COLLET

DOSSIER N° 7

**DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)
(commission réglementaire chargée de la gestion des personnels sapeurs-pompiers volontaires)**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation des représentants du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son suppléant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Mme Martine TARTARIN	Mme Valérie JABOT
Col Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Col Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
M. Bruno CHANTEAU	Mme Julie COLLET

DOSSIER N° 8

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son suppléant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Valérie JABOT
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Col Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Col Ludovic POIRIER	Lcol Laurent PELLET
Mme Julie COLLET	M. Bruno CHANTEAU

DOSSIER N° 9

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE REFORME COMPETENTES A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants aux commissions de réforme :

I - COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DEUX membres TITULAIRES	QUATRE membres SUPPLEANTS
Mme Brigitte DUPUIS	M. Alain ANCEAU
M. Olivier LEBRETON	Mme Valérie JABOT
	Mme Eloïse DRAPEAU
	M. Gérard DUBOIS

II – COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

UN membre TITULAIRE	UN membre SUPPLEANT
Mme Brigitte DUPUIS	M. Alain ANCEAU

DOSSIER N° 10

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE SUIVI DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des membres siégeant à la commission de suivi du Comité des Œuvres Sociales :

Membre titulaire	Membre suppléant
<i>M. Cédric DE OLIVEIRA</i>	<i>Mme Eloïse DRAPEAU</i>

DOSSIER N° 11

INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, moins une abstention, décident de fixer les indemnités :

- *de la présidente, par référence au barème, à hauteur de 50 % et*
- *aux vice-présidents à 25 % de l'indemnité de référence et ce, à compter du 5 novembre 2020, date d'installation du conseil d'administration.*

DOSSIER N° 12

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le règlement intérieur du conseil d'administration tel qu'il est proposé en annexe.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 11 octobre 2021

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Règlement intérieur - CAO	4
2	Charte de l'élu local	11
3	Règlement intérieur - CASDIS	12

ARRETES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant délégation de signature à M. Cédric DE OLIVEIRA, 1 ^{er} vice-président
2	Arrêté portant délégation de signature à Mme Brigitte DUPUIS, 2 ^{ème} vice-présidente
3	Arrêté portant délégation de signature à Mme Martine CHAIGNEAU, 3 ^{ème} vice-présidente
4	Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier LEBRETON, membre du bureau